

2017

INTERNATIONAL



CATALOGUE DE FORMATION JUDICIAIRE





Quels que soient les pays et les systèmes juridiques, l'importance de former les juges et procureurs est désormais universellement reconnue. Gage d'efficacité et de qualité des décisions judiciaires, la formation contribue ainsi au bon fonctionnement de la justice et à l'indépendance des magistratures.

En charge avant tout de la formation des juges et procureurs français, l'École nationale de la magistrature a toujours été convaincue qu'une approche internationale comportait une plus-value certaine. Elle a dès sa création souhaité inscrire son action dans un cadre européen et international et nourrir des échanges constants avec ses homologues à l'étranger.

Parmi les nombreuses activités internationales mises en œuvre chaque année, ce catalogue tient une place particulière. De la découverte de la justice française à la lutte contre le terrorisme, l'étendue des thématiques couvertes constitue une offre riche et variée spécialement conçue pour des publics étrangers. Dans le cadre de ces formations, sont mobilisés des experts et professionnels du plus haut niveau d'expérience. Outre la mise en partage de l'expérience française, ces sessions permettent la confrontation d'horizons différents, qu'il s'agisse de formations réunissant des magistrats de plusieurs nationalités ou de l'immersion avec des magistrats français en formation continue.

L'édition 2017 de ce catalogue donne une place de choix aux formations sur des thématiques par essence internationales, telles que la réponse judiciaire au terrorisme, la lutte contre la criminalité organisée ou les contentieux résultant d'internet. Plusieurs nouvelles thématiques ont été introduites pour mieux répondre aux défis quotidiens posés aux magistrats, des violences conjugales à la gestion de l'audience pénale. La session dédiée au statut, à la déontologie et à la responsabilité des magistrats abordera les problématiques inhérentes à l'indépendance judiciaire.

Ainsi, au-delà de la formation, ce catalogue international aura de nouveau pour vocation de permettre l'échange et la réflexion autour d'enjeux partagés par les juges et procureurs du monde entier. Il constitue une plateforme unique de formation judiciaire internationale, contribuant utilement au renforcement des capacités de l'ensemble des acteurs impliqués dans le maintien et le développement de l'État de droit à travers le monde.

Benoît Chamouard
Sous-directeur, chef du département international de l'ENM

- 04 L'École nationale de la magistrature
- 05 Formations et visites d'étude à la carte
- 06 Formation initiale : intégration au cycle de formation initiale des magistrats français
- 07 Diplôme universitaire : droit et pratique de la justice française
- 08 Sessions dédiées aux magistrats étrangers
 - 08 Le management d'une juridiction
 - 09 Le métier de procureur
 - 10 Le traitement judiciaire du terrorisme
 - 11 Criminalité organisée et coopération judiciaire
 - 12 L'enquête économique et financière
 - 13 La corruption : détection, prévention, répression
 - 14 L'audience pénale
 - 15 Prison et détention
 - 16 Justice transitionnelle et justice pénale internationale
 - 17 Internet, droit et contentieux
- 18 Sessions d'immersion avec des magistrats français
 - 18 Statut, déontologie et responsabilité des magistrats
 - 19 La traite des êtres humains
 - 20 Les violences conjugales
 - 21 Le magistrat et l'environnement
 - 22 L'internationalité du litige en matière civile
 - 23 La convention européenne des droits de l'Homme
 - 24 Juger en Europe : pratiques professionnelles comparées
 - 25 Les modes de résolution amiable des différends
- 26 Stages dans une juridiction française
- 27 Techniques de formation des magistrats
 - 27 Formation de formateurs
 - 28 Organisation administrative et pédagogique d'un établissement de formation judiciaire
- 29 Informations pratiques
 - 29 Formulaire d'inscription
 - 31 Conditions générales

L'ÉCOLE NATIONALE DE LA MAGISTRATURE

Unique école de formation des magistrats de l'ordre judiciaire français, l'École nationale de la magistrature (ENM) a été créée en 1958. Cet établissement public administratif national est placé sous la tutelle du ministre de la justice. Ce statut donne à l'École une autonomie de ses moyens d'action administratifs et financiers. Implantée à Bordeaux et Paris, l'ENM organise les recrutements annuels des juges et procureurs français. Elle conçoit et dispense leur formation initiale de 31 mois, puis leur formation continue tout au long de leur carrière. Elle forme également d'autres professions judiciaires ainsi que des magistrats étrangers.

UN ENGAGEMENT FORT À L'INTERNATIONAL

Dès sa première année d'existence, l'ENM a opté pour une large ouverture à l'international. Acteur central de la construction européenne en matière de formation, elle s'engage dans le monde entier pour bâtir, améliorer ou moderniser la formation des magistrats. Consciente de la richesse des échanges entre praticiens de différents pays aux cultures juridiques propres, elle envoie chaque année de nombreux magistrats français en formation à l'étranger et accueille dans ses murs des magistrats de tous horizons. L'action du département international de l'ENM vise ainsi à partager son expertise acquise depuis plus de 50 ans. Elle contribue, de ce fait, à la promotion du droit continental et, de façon générale, au maintien de l'État de droit à travers le monde.

L'OFFRE DE SERVICES AUX INSTITUTIONS ÉTRANGÈRES

Missions d'appui ou d'enseignement

- Offre permanente de modules de formation initiale et continue, ainsi que de formation de formateurs ;
- Aide technique (expertise ou audit) aux instituts de formation étrangers qui se créent ou souhaitent se professionnaliser.

Domaines d'expertise

- Ingénierie pédagogique et administrative ;
- Problématiques internationales : criminalité organisée, trafic de stupéfiants, corruption, terrorisme, cybercriminalité, droits de l'homme, etc. ;
- Pratiques professionnelles : fonctions du procureur, justice civile et commerciale, médiation et conciliation.

Cadres d'intervention

- Offre de services contractuelle ;
- Projet bilatéral ;
- Appel d'offre, appel à proposition, jumelage, dans le cadre de financements multilatéraux par des organisations internationales ;
- Réseaux de formation judiciaire : Réseau européen de formation judiciaire (REFJ), Réseau euro-arabe de formation judiciaire (REAFJ), Organisation internationale de la formation judiciaire (IOJT), Programme européen de formation des droits de l'homme pour les professionnels du droit (HELP).

CHIFFRES CLÉS

190 personnes travaillant à plein temps à l'ENM, dont près de 50 magistrats, forment plus de 20 000 personnes par an dont :

- Près de 900 auditeurs de justice (futurs magistrats) en formation initiale
- 6 300 magistrats français en formation continue
- Près de 3 500 juges non professionnels et collaborateurs de justice
- Plus de 4 000 magistrats et élèves magistrats étrangers
- Plus de 8 000 partenaires extérieurs

FORMATIONS ET VISITES D'ÉTUDES À LA CARTE

L'ENM propose des sessions de formation à date et thème fixes sur des sujets variés dont vous trouverez le détail dans les pages suivantes. Le département international est toutefois à votre écoute pour élaborer toute formation correspondant à vos besoins par thématique, en France ou à l'étranger selon vos disponibilités.

Exemples de séminaires et visites d'études ayant eu lieu en 2015-2016

- L'expertise judiciaire en France : juges québécois / 5 jours
- Le traitement judiciaire des infractions financières : procureurs japonais / 2 jours
- La loyauté de la preuve : juges, policiers et universitaires chinois / 4 jours
- Le métier de procureur : policiers et futurs procureurs émiriens / 5 jours
- Le système judiciaire français et la formation des magistrats : juges et procureurs kirghizes / 4 jours



Séminaire franco-japonais sur le traitement judiciaire des infractions financières destiné aux procureurs, en avril 2016, à l'ENM Paris.

TOUT AU LONG DE L'ANNÉE

TYPE DE SESSION

Formations ou visites d'études élaborées sur demande.

LIEU

En France ou dans le pays demandeur.

PRIX

Devis sur demande.

CONTACT

Logistique : Delphine Ropital
enm-info-di@justice.fr
Tél : +33(0)1.44.41.88.24

INTÉGRATION AU CYCLE DE FORMATION INITIALE DES MAGISTRATS FRANÇAIS

**DU 28 AOÛT 2017
AU 22 JUIN 2018**

Inscription : avant le 12 mai 2017

TYPE DE SESSION

Formation initiale en immersion avec les élèves magistrats français (auditeurs de justice).

PUBLIC

Pour des raisons pédagogiques, le nombre de places par promotion est limité.

Ce cycle s'adresse aux futurs magistrats (élèves d'un centre de formation de juges ou procureurs) ou magistrats nouvellement nommés, titulaires de la maîtrise en droit ou d'un diplôme équivalent et **ayant une bonne pratique de la langue française.**

OBSERVATIONS

L'admission à ce cycle est subordonnée à un examen préalable visant à s'assurer du niveau juridique et de la maîtrise du français.

LANGUE

Français exclusivement.

LIEU

ENM, 10 rue des Frères Bonie
33000 Bordeaux - France
d'août 2017 à mars 2018

&
dans une juridiction française pour le stage de mars à juin 2018.

PRIX

600 € par mois et par auditeur.
La robe d'audience est à prévoir.
Son acquisition en France s'élève à environ 600 €.

CONTACT

Pédagogie : Pascal Gand
Logistique : Delphine Ropital
enm-info-di@justice.fr
Tél : +33(0)1.44.41.88.24

Dès son origine, dans le cadre de la "section internationale", l'ENM a proposé aux magistrats ou futurs magistrats étrangers de suivre un cycle de formation initiale en France. Depuis 2006, l'ENM intègre pleinement des magistrats ou futurs magistrats étrangers aux promotions d'auditeurs de justice français. Hormis le stage à l'étranger et en cabinet d'avocat que doivent effectuer les auditeurs français, les auditeurs étrangers bénéficient de l'ensemble de la formation, scolarité théorique à Bordeaux, stage en juridiction et stages extérieurs auprès des partenaires de la justice. Ils passent l'ensemble des épreuves d'évaluation (excepté l'examen de classement). La scolarité au titre de ce cycle est validée, en cas de réussite, par la délivrance d'un diplôme.



Prestation de serment de deux magistrats égyptien et haïtien formés aux côtés des auditeurs de justice de la promotion 2015 de l'ENM.

Pédagogie

L'objectif est de permettre à de futurs magistrats étrangers d'acquérir en France, en immersion à l'École pendant six mois puis en stage juridictionnel, au-delà des connaissances acquises à l'université, une compétence technique et une capacité de réflexion tant sur les missions et les métiers de la justice que sur la société dans laquelle ils vont exercer.

La scolarité à Bordeaux permet l'acquisition de compétences fondamentales (rédaction de décisions de justice, tenues des audiences, entretiens judiciaires, etc.) et techniques (psychologie, langues, informatique), grâce à un apprentissage au sein de directions d'études, d'ateliers ou au moyen de conférences.

Le stage en juridiction permet au futur magistrat de travailler avec tous les juges spécialisés (juge d'instruction, juge de l'application des peines, etc.) et au parquet. En liaison avec son référent, il pourra se familiariser avec un cabinet d'avocats, une étude d'huissier ou visiter des institutions partenaires de la justice.

L'admission au cycle est subordonnée à un examen préalable, organisé dans les ambassades. Cet examen comporte une épreuve écrite portant sur un thème général relatif au fonctionnement de la justice et à la place de celle-ci dans la société (sujet transmis par l'ENM). Un entretien oral est également organisé avec un représentant du service de coopération ou de l'ambassade de France, afin d'apprécier la motivation du candidat et, pour les pays non francophones, son niveau de français.

DIPLÔME UNIVERSITAIRE : DROIT ET PRATIQUE DE LA JUSTICE FRANÇAISE

Fruit d'une histoire complexe, le système judiciaire français et les institutions qui le structurent sont au cœur d'une réflexion toujours renouvelée, destinée à relever les défis d'une justice moderne et efficace dans un contexte mondialisé.

Mieux connaître l'organisation judiciaire française pour en distinguer les spécificités tout en mesurant son appartenance au système de droit continental constitue sans nul doute la première étape d'une coopération internationale réussie.

Délivré conjointement par l'ENM et l'Université Paris V Descartes, le diplôme universitaire "Droit et pratique de la justice française" permet aux professionnels du droit et de la justice étrangers de découvrir le fonctionnement du système judiciaire français. Animé tant par des magistrats que par des universitaires, cette formation offre un panorama approfondi de ce système, dans ses composantes linguistiques, institutionnelles et opérationnelles.

Pédagogie

Visant à assurer une progression pédagogique, cette formation se compose de deux étapes :

- **Du 9 janvier au 24 février** : une première partie d'une durée de sept semaines propose des conférences théoriques animées par des spécialistes et s'appuyant sur des supports pédagogiques variés, ponctuées de visites sur site des principales institutions judiciaires présentées.

- **Du 27 février au 24 mars** : une seconde période pratique de quatre semaines se déroule principalement dans une juridiction, dont le stagiaire découvre concrètement les principaux services et chambres, en participant à la vie de la juridiction ainsi que, le cas échéant, les partenaires et autres institutions du ressort (stage dans un cabinet d'avocat, dans un conseil de prud'hommes ou une cour d'appel).

Ce stage pratique est susceptible d'être modulé pour tenir compte des souhaits spécifiques des stagiaires et des contraintes administratives de la juridiction d'accueil.

UNIVERSITÉ PARIS V DESCARTES



La faculté de droit de Malakoff est l'une des composantes de l'université Paris Descartes.

Elle accueille plus de 5 000 étudiants dans le cadre d'une offre de formation diversifiée : licences droit, éco-gestion, licences professionnelles, masters (30) et doctorat.

Elle comprend cinq laboratoires de recherches spécialisés dans les

domaines de droit des affaires, droit public, histoire du droit, droit de la santé et économie de la santé.

Ouverte sur le monde, la faculté de droit coopère avec plus de 70 universités étrangères sur un campus à taille humaine prochainement réaménagé avec un learning-center.

**DU 9 JANVIER
AU 24 MARS 2017**

Inscription : avant le 17 nov. 2016

TYPE DE SESSION

Formation diplômante.

PUBLIC

Ce cycle est ouvert dans sa partie théorique à des magistrats (juges et procureurs) ou futurs magistrats ayant une **maîtrise parfaite de la langue française.**

OBSERVATIONS

L'affectation dépend des places offertes par les juridictions.

La majorité des stages se déroule en province.

LANGUE

Français exclusivement.

LIEU

ENM, 3 ter quai aux Fleurs
75004 Paris - France
& Université Paris V Descartes,
10 avenue Paul Larousse
92240 Malakoff
Puis dans une juridiction française pour le stage.

PRIX

2 000 € par participant.

CONTACT

Pédagogie : Pascal Gand
Logistique : Delphine Ropital
enm-info-di@justice.fr
Tél : +33(0)1.44.41.88.24

PARTENARIAT

Université Paris V Descartes

LE MANAGEMENT D'UNE JURIDICTION

**DU 27 NOVEMBRE
AU 1^{ER} DECEMBRE 2017**

Inscription : avant le 6 oct. 2017

TYPE DE SESSION

Formation dédiée aux magistrats étrangers.

PUBLIC

Cette session est ouverte aux juges et procureurs chefs de juridiction, chefs de service ou souhaitant à l'avenir exercer des fonctions d'encadrement.

Ouvert aux membres du Réseau européen de formation judiciaire.



LANGUE

Français.
Interprétariat possible, nous contacter.

LIEU

ENM, 3 ter quai aux Fleurs
75004 Paris - France

PRIX

1 000 € par participant sauf pour les magistrats inscrits par le REFJ.

CONTACT

Pédagogie : Erick Martinville
Logistique : Delphine Ropital
enm-info-di@justice.fr
Tél : +33(0)1.44.41.88.24



Le palais de justice de Toulouse.

Ensemble de pratiques et de savoir-faire associés aux relations humaines et à l'organisation du travail, le management est une discipline à part entière. Enseigné dans les universités et écoles de commerce, il fournit aux futurs cadres les outils permettant d'optimiser, notamment par la motivation et l'organisation, l'activité des personnes faisant partie de l'entreprise ou du service qu'ils dirigent.

Si les magistrats sont formés à l'exercice de leurs attributions juridictionnelles, ils ne bénéficient habituellement pas d'un enseignement au management, pourtant indispensable lorsqu'ils parviennent à des fonctions d'encadrement. Tel est notamment le cas des nouveaux chefs de juridiction, qui seront nécessairement confrontés à des problématiques humaines et d'organisation nécessitant une formation particulière.

Cette formation a pour objet de présenter des techniques de management adaptées à la structure particulière que constitue une juridiction, au regard notamment de son mode de fonctionnement et du statut des magistrats la composant. Elle s'adresse tant à des nouveaux chefs de juridiction qu'à de plus expérimentés, cherchant à élargir leur réflexion et à échanger sur leurs pratiques.

Pédagogie

Animée par des chefs de juridiction expérimentés et des spécialistes, la formation présentera les principes de management d'une juridiction. Une place importante sera laissée à l'échange entre participants, tant dans le cadre de conférences que d'ateliers thématiques.

LE MÉTIER DE PROCUREUR

Le procureur n'est né ni à Athènes, ni à Rome. C'est une institution française créée au XIV^e siècle avec les procureurs du roi sous les règnes de Philippe III et de Philippe le Bel. Sa fonction première était d'assurer la défense des intérêts domaniaux du roi.

C'est avec le code napoléonien d'instruction criminelle de 1808 que le parquet, autrement appelé ministère public, va acquérir le monopole de l'exercice de l'action publique, en étant confié à des magistrats professionnels sur un modèle pyramidal et hiérarchisé.

Aujourd'hui, le procureur est investi de très nombreuses missions qui font de lui le personnage clé de la chaîne pénale. Il intervient à tous les stades de la procédure pénale et contrôle l'action de la police judiciaire dans l'enquête.

Ses compétences sont également élargies à certaines matières civiles et commerciales ou dans le domaine de la politique de la ville.

Pédagogie

Pendant cinq jours, les participants découvriront cette institution judiciaire française aux multiples facettes et en pleine évolution.

Ils seront amenés à rencontrer de nombreux parquetiers français, spécialisés dans les différents domaines d'intervention du procureur, qui présenteront leurs attributions, les enjeux mais aussi les aspects quotidiens de leurs fonctions.

Les participants découvriront le traitement en temps réel et l'audience pénale, à l'occasion de la visite d'un grand parquet en région parisienne, et s'initieront à la pratique française du parquet à l'aide de cas pratiques.



Réquisition du substitut du procureur lors d'une audience correctionnelle. (Reconstitution)

DU 16 AU 20 OCT. 2017

Inscription : avant le 7 juillet 2017

TYPE DE SESSION

Formation dédiée aux magistrats étrangers.

PUBLIC

Cette session de formation est ouverte aux juges, procureurs, policiers ou membres d'une autre administration d'État spécialisée en matière pénale.

LANGUE

Français.
Interprétariat possible, nous contacter.

LIEU

ENM, 3 ter quai aux Fleurs
75004 Paris - France

PRIX

1 000 € par participant.

CONTACT

Pédagogie : Nathalie Malet
Logistique : Delphine Ropital
enm-info-di@justice.fr
Tél : +33(0)1.44.41.88.24

LE TRAITEMENT JUDICIAIRE DU TERRORISME

DU 27 AU 31 MARS 2017

Inscription : avant le 17 fév. 2017

TYPE DE SESSION

Formation dédiée aux magistrats étrangers.

PUBLIC

Cette session est ouverte aux juges, procureurs, policiers ou membres d'une autre administration d'État spécialisée dans la lutte contre le terrorisme.

LANGUE

Français.
Interprétariat possible, nous contacter.

LIEU

ENM, 3 ter quai aux Fleurs
75004 Paris - France

PRIX

1 000 € par participant.

CONTACT

Pédagogie : Nathalie Malet
Logistique : Delphine Ropital
enm-info-di@justice.fr
Tél : +33(0)1.44.41.88.24

La menace terroriste est aujourd'hui au cœur des préoccupations sociales, politiques et judiciaires de nos pays. En suivant la mondialisation, son internationalisation est, plus que jamais, une source supplémentaire de craintes et de difficultés pour les institutions qui sont chargées de le prévenir et de le réprimer.

En France comme dans d'autres pays, l'autorité judiciaire est pleinement concernée par ces problématiques. Dès le milieu des années 80, la justice française a dû s'organiser pour faire face à cette menace. Ce sont aujourd'hui les juges et les procureurs spécialisés à Paris, ceux travaillant dans les juridictions territoriales où se manifestent les activités des groupes terroristes, les procureurs de l'administration centrale qui suivent cette criminalité et les magistrats de liaison avec les pays qui connaissent ces phénomènes.

En ce qui concerne la prise en compte de cette menace par le droit, ce séminaire analyse les critères propres à l'incrimination des agissements, à la définition des comportements, à l'intégration du renseignement dans les procédures judiciaires et, en général, à l'organisation judiciaire des États pour optimiser la lutte contre le terrorisme. Il revient sur les techniques mises en place, tant au niveau national que dans le cadre plus large des instruments internationaux adoptés en la matière, mais également en matière de droits fondamentaux.

Pédagogie

Cette formation a pour but, en premier lieu, de décrire et d'analyser les manifestations actuelles de la menace terroriste (international, radical urbain, séparatiste violent), et en second lieu, d'exposer et de commenter son traitement judiciaire pendant les différentes phases de l'enquête, le déroulement du procès et l'exécution de la peine. Sous forme de conférences et de tables rondes, elle présente des expériences concrètes sur ces sujets, en particulier la description pratique de la mise en œuvre des compétences concurrentes grâce à l'intervention de chercheurs universitaires et de membres des services spécialisés de la diplomatie, de la police et de la justice.

CRIMINALITÉ ORGANISÉE ET COOPÉRATION JUDICIAIRE

Si le terrorisme a frappé durement toutes nos sociétés dans les années 2000, le fléau du crime organisé a, lui, continué son infiltration de ces sociétés. Qu'il s'agisse des mafias au sens large ou des groupes de criminels professionnalisés permanents ou temporaires, leur action illicite menace directement les démocraties.

Comme d'autres pays, la France est bien sûr touchée par cette menace. Les juges, procureurs et services d'enquête ont dû s'adapter pour apporter une réponse judiciaire efficace à la criminalité organisée, notamment par la création des Juridictions interrégionales spécialisées (JIRS).

Plus que jamais en effet, l'ensemble des moyens de l'État doivent être coordonnés et complémentaires. Plus que jamais, les États doivent coopérer de manière renforcée en promouvant tous les moyens de liaison opérationnels et de partage de l'information.

Ce séminaire a pour objet d'échanger les savoirs techniques entre professionnels de la lutte contre le crime organisé. Quel que soit le système judiciaire en fonctionnement dans les États, qu'il soit d'inspiration continentale, mixte, accusatoire ou de common law, les fondamentaux techniques qui sont abordés lors de cette formation doivent permettre à chaque participant de partager l'expérience française de la menace mais surtout de ses solutions.

Pédagogie

Cette formation étant conçue comme un atelier de perfectionnement, la participation a été volontairement limitée afin de favoriser les échanges. Animée par les meilleurs spécialistes français, acteurs de terrain en matière de lutte contre le crime organisé, cette session abordera notamment les thèmes de travail suivants : l'état de la menace, l'incrimination des comportements, la centralisation et régionalisation des services, la collaboration avec les services de renseignement, les techniques d'infiltration, les techniques de sonorisation, le travail avec des confidentes, la stratégie financière, les équipes communes d'enquête, l'échange spontané d'information, ou encore les techniques de coopération internationale pénale avancée.

DU 24 AU 28 AVRIL 2017

Inscription : avant le 24 fév. 2017

TYPE DE SESSION

Formation dédiée aux magistrats étrangers.

PUBLIC

Cette formation est ouverte aux juges, procureurs, policiers ou membres d'une autre administration d'État spécialisée dans la lutte contre la criminalité organisée.

LANGUE

Français.
Interprétariat possible, nous contacter.

LIEU

ENM, 3 ter quai aux Fleurs
75004 Paris - France

PRIX

1 000 € par participant.

CONTACT

Pédagogie : Nathalie Malet
Logistique : Delphine Ropital
enm-info-di@justice.fr
Tél : +33(0)1.44.41.88.24

L'ENQUÊTE ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE

DU 6 AU 17 NOV. 2017

Inscription : avant le 15 sept. 2017

TYPE DE SESSION

Formation dédiée aux magistrats étrangers.

PUBLIC

Cette formation est ouverte en priorité aux magistrats du parquet, de l'instruction ou du siège spécialisés dans le contentieux économique et financier.

OBSERVATIONS

La deuxième semaine de formation se déroule dans une juridiction. La majorité des stages se déroule en province. Les affectations dépendent des places offertes par les lieux de stage. **Une parfaite maîtrise du français est nécessaire.**

LANGUE

Français exclusivement.

LIEU

ENM, 3 ter quai aux Fleurs
75004 Paris - France
&
dans une juridiction française.

PRIX

1 000 € par participant.

CONTACT

Pédagogie : Erick Martinville
Logistique : Delphine Ropital
enm-info-di@justice.fr
Tél : +33(0)1.44.41.88.24

La libéralisation des capitaux, la complexité croissante des relations entre les acteurs du monde économique ou encore l'internationalisation du crime organisé y compris dans le monde des affaires, obligent les autorités politiques et judiciaires à mettre en place des outils juridiques pour lutter contre des phénomènes qui rongent l'économie.

Face à une délinquance toujours plus astucieuse et de mieux en mieux structurée, les juges, procureurs et services d'enquête ont dû mener une réflexion innovante pour lutter plus efficacement contre cette forme particulière de criminalité, notamment par le renforcement de leur partenariat avec d'autres institutions spécialisées dans la lutte contre la délinquance économique et financière.

Pédagogie

Cette session permettra à ses participants d'échanger sur leurs savoirs techniques et de réfléchir à l'équilibre entre les nécessités de la répression et la protection des intérêts économiques et sociaux de la nation.

Les meilleurs spécialistes français de la lutte contre la criminalité économique et financière y aborderont notamment les thèmes de travail suivants :

- définition des infractions financières, apport d'éléments de base facilitant la lecture des documents comptables et d'analyse financière ;
- description des spécificités des techniques d'enquête policière ;
- traitement judiciaire des infractions économiques et financières : prévention et répression, rôle des parquets dans le cadre des entreprises en difficulté, politique pénale en matière financière, phase d'instruction ;
- description du rôle des auxiliaires de justice, des experts, des institutions publiques aux côtés de la justice : Traitement du renseignement et action contre les circuits financiers clandestins (TRACFIN) ;
- coopération internationale dans le traitement judiciaire de la lutte contre la grande corruption.

La partie théorique de cette formation d'une semaine à l'ENM est suivie d'un stage pratique en juridiction d'une semaine : soit dans une Juridiction interrégionale spécialisée (JIRS), soit dans une juridiction qui dispose d'une chambre spécialisée dans le domaine financier.

LA CORRUPTION : DÉTECTION, PRÉVENTION, RÉPRESSION

La corruption n'épargne aucun pays au monde et constitue une menace grave pour la démocratie puisqu'elle prend parfois des proportions telles qu'elle risque de freiner la croissance économique et de contrarier les efforts accomplis en vue d'instaurer une bonne gouvernance. Elle entraîne, à terme, la dégénérescence du tissu social et fausse le système économique et la structure politique des États.

Depuis quelques années, les efforts accomplis à l'échelle internationale et au niveau des États pour combattre la corruption, encourager la transparence et accroître la responsabilité prennent de l'ampleur parce que l'on comprend mieux le coût politique, économique et social de la corruption.

Destinée à des magistrats et fonctionnaires confrontés à la gestion administrative ou judiciaire des faits de corruption - ou assimilés - et à leur prévention, cette session se propose de sensibiliser et de former ces professionnels tant à la prévention qu'à la répression de ce phénomène.

La formation permettra notamment de mettre à la disposition des participants l'expertise du Service central de prévention de la corruption (SCPC), ainsi que des outils techniques et juridiques permettant de détecter au mieux, de réguler ou de traiter ce type de comportement.



Pédagogie

Sont réunis l'ensemble des acteurs des différents secteurs concernés : SCPC, sociologues, juges financiers, procureurs, enquêteurs spécialisés, avocats, universitaires, représentants du Groupe d'États contre la corruption (GRECO), Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), Organisations non gouvernementales (ONG), services de renseignement financier comme le Traitement du renseignement et action contre les circuits financiers clandestins (TRACFIN), hauts-fonctionnaires du ministère de la justice, des finances ou des affaires étrangères, responsables du secteur privé, etc.

Ils interviendront au cours de la session sous forme de conférences, tables rondes, débats sur des angles particuliers (action internationale, point de vue de la société civile, etc.), afin de partager leurs expériences et leur connaissance du phénomène et de son traitement avec, pour objectif, une meilleure prise de conscience des enjeux de la corruption, tant en France qu'au niveau international.

DU 20 AU 24 NOV. 2017

Inscription : avant le 13 oct. 2017

TYPE DE SESSION

Formation dédiée aux magistrats étrangers.

PUBLIC

Cette session est ouverte aux juges, procureurs, policiers ou membres d'une autre administration d'État spécialisée dans la lutte contre la corruption et les autres manquements au devoir de probité.

Ouvert aux membres du Réseau européen de formation judiciaire.



LANGUE

Français.
Interprétariat possible, nous contacter.

LIEU

ENM, 3 ter quai aux Fleurs
75004 Paris - France

PRIX

1 000 € par participant sauf pour les magistrats inscrits par le REFJ.

CONTACT

Pédagogie : Pascal Gand
Logistique : Delphine Ropital
enm-info-di@justice.fr
Tél : +33(0)1.44.41.88.24

PARTENARIAT

Service central de prévention de la corruption (SCPC)



L'AUDIENCE PÉNALE

NOUVEAU

DU 2 AU 6 OCT. 2017

Inscription : avant le 7 juillet 2017

TYPE DE SESSION

Formation dédiée aux magistrats étrangers.

PUBLIC

Cette session est ouverte aux juges et procureurs.

LANGUE

Français.
Interprétariat possible, nous contacter.

LIEU

ENM, 3 ter quai aux Fleurs
75004 Paris - France

PRIX

1 000 € par participant.

CONTACT

Pédagogie : Pascal Gand
Logistique : Delphine Ropital
enm-info-di@justice.fr
Tél : +33(0)1.44.41.88.24

L'audience occupe une place centrale dans la procédure pénale, quel que soit le système judiciaire. L'enquête tend à réunir des preuves discutées lors de l'audience. Les différents acteurs judiciaires s'y confrontent. Victimes comme accusés en attendent compréhension et justice. Le prononcé de la décision manifeste la vérité judiciaire, terme des débats.

Afin de pouvoir faire de l'audience ce moment clé, les juges et procureurs qui y prennent part doivent en maîtriser les ressorts et les codes. Des techniques d'interrogatoire à l'organisation de plannings d'audience, de la gestion des médias au positionnement déontologique des magistrats, les compétences nécessaires à la bonne gestion de l'audience s'échangent et se transmettent. Tel est l'objet de ce séminaire.

Dans le cadre de cette formation, le modèle français servira de base aux échanges entre juges et procureurs d'horizons variés. Le positionnement du procureur, le rôle actif du président d'audience, la place de la victime ou le travail avec le jury constitueront autant de thèmes qui seront examinés puis débattus avec les intervenants.

Pédagogie

Résolument tournée vers la pratique, cette formation alternera présentations, cas pratiques, échanges et simulation d'audience. Menée par des juges et procureurs rompus aux audiences pénales, elle se concentrera sur les compétences et techniques nécessaires à la gestion efficace de l'audience, tout en intégrant les points de vue des autres acteurs judiciaires (avocats en particulier). Les participants assisteront par ailleurs à une ou plusieurs audiences pénales.



Audience correctionnelle au tribunal de grande instance de Libourne.

PRISON ET DÉTENTION

La Constitution française attribue aux magistrats le rôle de "gardien des libertés individuelles". Ce rôle, qui ressort également d'instruments internationaux, impose aux juges comme aux procureurs de veiller constamment à la protection des droits fondamentaux des individus dont la situation leur est soumise.

Tel est particulièrement le cas en matière d'emprisonnement et de détention. Les magistrats doivent en effet veiller, en appliquant la loi, à réserver les mesures coercitives aux cas pour lesquels elles sont nécessaires, tout en restant comptables de l'efficacité de la procédure pénale et de la pertinence de la sanction décidée.

Parallèlement à cette intervention du magistrat, la protection des droits fondamentaux résulte également de l'intervention d'organismes indépendants, tels, en France, que le Contrôleur général des lieux de privation de libertés (CGLPL), ainsi que d'organisations internationales gouvernementales (Conseil de l'Europe, Comité européen pour la prévention de la torture) ou non-gouvernementales (Human Rights Watch, Amnesty international, etc).

Le magistrat occupe donc une position particulière, à la croisée des chemins, sur laquelle il sera enrichissant d'apporter un éclairage international.



Des surveillants pénitentiaires à la maison d'arrêt de Villepinte.

Pédagogie

Cette formation reviendra sur le cadre légal mis en place par les instruments nationaux et internationaux concernant la protection des droits fondamentaux en matière de détention. L'échange entre les participants sera favorisé, afin d'enrichir la réflexion, tant dans le cadre d'ateliers qu'à la suite de la visite d'une prison.

DU 23 AU 27 OCT. 2017

Inscription : avant le 1^{er} sept. 2017

TYPE DE SESSION

Formation dédiée aux magistrats étrangers.

PUBLIC

Cette session est ouverte aux juges, procureurs et membres d'une administration d'État spécialisée en matière de détention.

LANGUE

Français.
Interprétariat possible, nous contacter.

LIEU

ENM, 3 ter quai aux Fleurs
75004 Paris - France

PRIX

1 000 € par participant.

CONTACT

Pédagogie : Pascal Gand
Logistique : Delphine Ropital
enm-info-di@justice.fr
Tél : +33(0)1.44.41.88.24

JUSTICE TRANSITIONNELLE ET JUSTICE PÉNALE INTERNATIONALE

DU 15 AU 19 MAI 2017

Inscription : avant le 31 mars 2017

TYPE DE SESSION

Formation dédiée aux magistrats étrangers.

PUBLIC

Cette session est ouverte aux juges, procureurs et membres d'une administration d'État.

Ouvert aux membres du Réseau européen de formation judiciaire.



LANGUE

Français.
Interprétariat possible, nous contacter.

LIEU

ENM, 3 ter quai aux Fleurs
75004 Paris - France

PRIX

1 000 € par participant sauf pour les magistrats inscrits par le REFJ.

CONTACT

Pédagogie : Nathalie Malet
Logistique : Delphine Ropital
enm-info-di@justice.fr
Tél : +33(0)1.44.41.88.24

PARTENARIAT

Co-organisé avec l'Institut des hautes études sur la justice (IHEJ)



INSTITUT DES
HAUTES ÉTUDES
SUR LA JUSTICE

Crimes de guerre, crimes contre l'humanité, génocides ; ces qualifications ont mobilisé les acteurs judiciaires de tous les pays depuis plusieurs décennies. Le XX^e siècle aura été celui des crimes perpétrés à grande échelle contre les populations civiles. Il aura également été celui des tribunaux internationaux, de Nuremberg à la Cour pénale internationale, ainsi que des Commissions vérité et réconciliation.

Comment en effet tourner la page des conflits ? Quel positionnement la justice doit-elle adopter pour permettre la réconciliation sans favoriser l'impunité ?

En partant d'exemples concrets et récents, ce séminaire évoquera l'ensemble des mécanismes de justice transitionnelle, définie comme "l'éventail complet des divers processus et mécanismes mis en œuvre par une société pour tenter de faire face à des exactions massives commises dans le passé, en vue d'établir les responsabilités, de rendre la justice et de permettre la réconciliation".

L'accent sera également porté sur les juridictions pénales internationales, dans leurs dimensions juridiques mais également politiques et diplomatiques. Les principales notions de droit pénal international et les principales infractions poursuivies seront évoquées.

Pédagogie

Organisée en partenariat avec l'Institut des hautes études sur la justice (IHEJ) et essentiellement multidisciplinaire, cette formation fera intervenir des juges, procureurs, greffiers et enquêteurs de la justice pénale internationale, ainsi que des conférenciers historiens, sociologues ou politologues.



La Cour pénale internationale.

INTERNET, DROIT ET CONTENTIEUX

Internet occupe désormais une place incontournable dans nos sociétés. Cet instrument de communication est devenu en une vingtaine d'année un outil de travail, un lieu de socialisation et un espace de divertissement fréquenté par la majorité de l'humanité.

La place de premier plan qu'occupe internet dans nos vies quotidiennes a entraîné l'apparition de contentieux majeurs et complexes, dans tous les domaines du droit et de la justice. Une nouvelle forme de délinquance, la cybercriminalité, a profité des nouvelles opportunités offertes par ce nouveau mode de communication pour se développer. Par essence internationale, rapide et technique, cette délinquance nécessite une réponse particulière apportée par des magistrats spécifiquement formés à ces questions.

Le droit des contrats, les règles de la responsabilité civile et de protection de la vie privée ont également dû s'adapter à cet espace sans frontières, parfois anonyme et souvent volatile.

Cette session de formation aborde l'ensemble des problématiques posées par internet, tant en matières pénale que civile, et souligne les réponses juridiques et judiciaires qui ont pu y être apportées à ce jour.

Pédagogie

Cette session propose une approche globale et pratique des contentieux en lien avec internet rencontrés par les juges et procureurs. Elle permettra aux participants de mieux cerner le fonctionnement de cet outil et de comprendre ses particularités juridiques et judiciaires.

DU 4 AU 8 DÉC. 2017

Inscription : avant le 13 oct. 2017

TYPE DE SESSION

Formation dédiée aux magistrats étrangers.

PUBLIC

Cette session est ouverte aux juges et procureurs. Aucune connaissance en informatique n'est requise.

Ouvert aux membres du Réseau européen de formation judiciaire.



LANGUE

Français.
Interprétariat possible, nous contacter.

LIEU

ENM, 3 ter quai aux Fleurs
75004 Paris - France

PRIX

1 000 € par participant sauf pour les magistrats inscrits par le REFJ.

CONTACT

Pédagogie : Erick Martinville
Logistique : Delphine Ropital
enm-info-di@justice.fr
Tél : +33(0)1.44.41.88.24

STATUT, DÉONTOLOGIE ET RESPONSABILITÉ DES MAGISTRATS

DU 6 AU 10 MARS 2017

Inscription : avant le 3 fév. 2017

TYPE DE SESSION

Formation d'immersion avec des magistrats français.

PUBLIC

Cette session est ouverte aux juges et procureurs.

LANGUE

Français exclusivement.

LIEU

ENM, 3 ter quai aux Fleurs
75004 Paris - France

PRIX

500 € par participant.

CONTACT

Pédagogie : Erick Martinville
Logistique : Delphine Ropital
enm-info-di@justice.fr
Tél : +33(0)1.44.41.88.24

NOUVEAU



Autorité indépendante en application du principe de la séparation des pouvoirs, le magistrat voit ses fonctions encadrées par un statut, des règles déontologiques mais également de responsabilité destinées à garantir le bon exercice de la justice. Cette session présente les règles éthiques et déontologiques applicables aux magistrats français. Elle revient sur les rôles et attributions respectifs des différentes institutions intervenant dans la gestion statutaire des magistrats en France, qu'il s'agisse du ministère de la Justice, du Conseil supérieur de la magistrature (CSM) ou de la Commission d'avancement. Sont également abordés les aspects disciplinaires et les jurisprudences applicables en France en la matière.

Pédagogie

Essentiellement pratique, cette formation permet d'acquérir une connaissance fine du fonctionnement de la magistrature en France et de ses grandes logiques. Elle fournit également l'occasion de débats tant autour des grands principes démocratiques régissant ce corps de métier que de cas concrets abordés lors de la session.

LA TRAITE DES ÊTRES HUMAINS

La traite des êtres humains connaît aujourd'hui une ampleur inquiétante, avec des estimations du nombre de victimes dans le monde variant de 700 à 900 000 personnes.

Il s'agit d'une activité particulièrement lucrative, décrite par certaines études comme la troisième source de revenus illicites après le trafic d'armes et de stupéfiants.

Phénomène multiforme, la traite des êtres humains soulève des problématiques d'exploitations sexuelles de femmes et d'enfants, de protection des femmes contre les violences, de criminalité organisée, de travail illégal et de migration. Cette pluralité d'infractions nécessite cependant une approche judiciaire globale.

En réaction à cette criminalité qui porte atteinte à la dignité humaine, l'Union européenne et plusieurs organisations internationales se sont mobilisées, faisant de cette lutte une priorité. La France s'est également engagée dans un plan interministériel contre la traite des êtres humains.

Pédagogie

Cette formation, sous forme d'exposés et de conférences-débats, déclinera les différentes manifestations de la traite des êtres humains, posera un éclairage sur les textes internationaux et nationaux et, outre l'étude des moyens opérationnels de l'enquête et du traitement judiciaire, analysera les critères d'identification des victimes en vue d'appréhender leur protection et leur prise en charge.



DU 20 AU 22 NOV. 2017

Inscription : avant le 20 oct. 2017

TYPE DE SESSION

Formation d'immersion avec des magistrats français.

PUBLIC

Cette session de formation est ouverte aux juges, procureurs, policiers ou membres d'une autre administration d'État spécialisée en matière pénale.

Ouvert aux membres du Réseau européen de formation judiciaire.



LANGUE

Français exclusivement.

LIEU

ENM, 3 ter quai aux Fleurs
75004 Paris - France

PRIX

300 € par participant sauf pour les magistrats inscrits par le REFJ.

CONTACT

Pédagogie : Erick Martinville
Logistique : Delphine Ropital
enm-info-di@justice.fr
Tél : +33(0)1.44.41.88.24

LES VIOLENCES CONJUGALES

NOUVEAU

DU 29 AU 31 MAI 2017

Inscription : avant le 10 avril 2017

TYPE DE SESSION

Formation d'immersion avec des magistrats français.

PUBLIC

Cette session de formation est ouverte aux juges, procureurs, policiers ou membres d'une autre administration d'État spécialisée dans le traitement des violences conjugales.

LANGUE

Français exclusivement.

LIEU

ENM, 3 ter quai aux Fleurs
75004 Paris - France

PRIX

300 € par participant.

CONTACT

Pédagogie : Erick Martinville
Logistique : Delphine Ropital
enm-info-di@justice.fr
Tél : +33(0)1.44.41.88.24



Juge aux affaires familiales en audience de cabinet. (Reconstitution)

Phénomène universel mais récemment reconnu, la violence conjugale constitue un contentieux dont les juridictions ont de plus en plus fréquemment à connaître. Ces faits relèvent de mécanismes variés et complexes. Ils nécessitent une appréhension fine des comportements pour adapter au mieux la réponse judiciaire et prévenir la récidive.

Cette session présente les données essentielles pour une meilleure connaissance des comportements violents et pour la recherche d'une réponse pluridisciplinaire adaptée. Au-delà du cadre juridique français, sont notamment étudiés les dimensions sociologiques et psychologiques expliquant ces violences, ainsi que le phénomène d'emprise et les positionnements des victimes. Les modalités de prise en charge judiciaires, sociales et thérapeutiques utilisées en France font par ailleurs l'objet d'analyses et de discussions.

Pédagogie

Des chercheurs, magistrats, avocats et psychiatres présenteront leurs travaux ou leurs pratiques innovantes en la matière, dans une approche multidisciplinaire et afin de favoriser la réflexion. Les échanges seront facilités par les profils variés des participants.

LE MAGISTRAT ET L'ENVIRONNEMENT

Récemment consacré en France au sein d'une charte de l'environnement à valeur constitutionnelle, le droit de l'environnement est un droit fondamental en pleine expansion, reconnu par plusieurs instruments internationaux et communautaires, constituant un domaine juridique technique et complexe.

La variété de ses déclinaisons, ses problématiques et ses enjeux nécessitent une réponse judiciaire adaptée mais également gérable pour le magistrat du parquet ou du siège qui en a la charge et en découvre parfois la complexité.

Protection de la faune ou de la flore, police de la chasse, police de l'eau et de la pêche, espaces protégés, déchets, sites classés, pollutions et nuisances sont autant de contentieux sollicitant de façon croissante une réponse qualitative de l'autorité judiciaire qui devient dès lors un acteur majeur dans la construction du développement durable au niveau local.

Pédagogie

Animée par des spécialistes du droit de l'environnement, cette formation au contenu pratique, transversale sur le sujet, destinée aux magistrats du parquet et du siège, présentera la multiplicité des acteurs susceptibles d'intervenir dans ce domaine ainsi que les outils et les modalités de traitement efficace des infractions constatées.



Exercice de reconnaissance en mer.

DU 9 AU 12 OCT. 2017

Inscription : avant le 7 juillet 2017

TYPE DE SESSION

Formation d'immersion avec des magistrats français.

PUBLIC

Cette session de formation est ouverte aux juges, procureurs, policiers ou membres d'une autre administration d'État spécialisée dans la lutte contre les atteintes à l'environnement.

Ouvert aux membres du Réseau européen de formation judiciaire.



LANGUE

Français exclusivement.

LIEU

ENM, 3 ter quai aux Fleurs
75004 Paris - France

PRIX

400 € par participant sauf pour les magistrats inscrits par le REFJ.

CONTACT

Pédagogie : Erick Martinville
Logistique : Delphine Ropital
enm-info-di@justice.fr
Tél : +33(0)1.44.41.88.24

L'INTERNATIONALITÉ DU LITIGE EN MATIÈRE CIVILE

DU 2 AU 4 MAI 2017

Inscription : avant le 31 mars 2017

TYPE DE SESSION

Formation d'immersion avec des magistrats français.

PUBLIC

Cette session est ouverte aux juges et procureurs spécialisés en matière civile.

Ouvert aux membres du Réseau européen de formation judiciaire.



LANGUE

Français exclusivement.

LIEU

ENM, 3 ter quai aux Fleurs
75004 Paris - France

PRIX

300 € par participant sauf pour les magistrats inscrits par le REFJ.

CONTACT

Pédagogie : Erick Martinville
Logistique : Delphine Ropital
enm-info-di@justice.fr
Tél : +33(0)1.44.41.88.24

Les litiges comportant un élément d'extranéité sont en nombre croissant, tant en ce qui concerne l'état des personnes, le droit de la famille que le droit des contrats ou la responsabilité civile. Ces affaires complexes conduisent les magistrats à s'interroger sur leur compétence ou sur la loi applicable.

Parallèlement, les instruments juridiques à vocation internationale se multiplient, qu'il s'agisse de normes bilatérales, internationales, européennes, de la jurisprudence européenne ou de règles internes de conflit de lois.

Pédagogie

Cette session offre aux magistrats les repères permettant de trancher ces litiges en présentant ces instruments internationaux et les différents domaines relevant de conflits de lois. S'appuyant sur l'analyse juridique des principes fondamentaux en cause, les interventions de magistrats et universitaires, experts en ces matières, permettent aux participants d'enrichir leur réflexion et de partager leurs interrogations.

LA CONVENTION EUROPÉENNE DES DROITS DE L'HOMME



La Cour européenne des droits de l'homme, à Strasbourg.

Depuis l'entrée en vigueur, le 1^{er} décembre 2009, du traité de Lisbonne, la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne bénéficie du statut d'acte juridique contraignant. L'Union européenne s'est également vue reconnaître la capacité d'adhérer à la Convention européenne des droits de l'homme. Par ailleurs, depuis le 1^{er} juin 2010, le protocole 14 a introduit de profonds changements dans le fonctionnement de la Cour européenne des droits de l'homme (réorganisation de la Cour, recours au juge unique, modification des conditions de recevabilité des requêtes, exécution des arrêts, etc). Les magistrats peuvent être conduits à s'interroger sur les rapports entre "conventionnalité" et "constitutionnalité" dans le cadre d'une question prioritaire de constitutionnalité. Ces différentes mutations confèrent à cette formation un intérêt majeur pour les participants en leur permettant de revisiter ou d'approfondir des connaissances essentielles à l'exercice de leurs fonctions.

Pédagogie

Conçue et dirigée par un membre de la Cour européenne des droits de l'homme, la dynamique de cette session de formation repose sur les réflexions et interrogations des participants nourries par l'expertise d'intervenants acquise au cœur des institutions européennes, lui conférant ainsi une approche concrète. La formation sera inaugurée par la projection du film "La conscience de l'Europe", relatif à l'activité de la Cour européenne des droits de l'homme.

DU 15 AU 19 MAI 2017

Inscription : avant le 21 avril 2017

TYPE DE SESSION

Formation d'immersion avec des magistrats français.

PUBLIC

Cette session de formation est ouverte aux juges, procureurs, policiers ou membres d'une autre administration d'État spécialisée en matière pénale.

Ouvert aux membres du Réseau européen de formation judiciaire.



LANGUE

Français exclusivement.

LIEU

ENM, 3 ter quai aux Fleurs
75004 Paris - France

PRIX

500 € par participant sauf pour les magistrats inscrits par le REFJ.

CONTACT

Pédagogie : Erick Martinville
Logistique : Delphine Ropital
enm-info-di@justice.fr
Tél : +33(0)1.44.41.88.24

JUGER EN EUROPE : PRATIQUES PROFESSIONNELLES COMPARÉES

NOUVEAU

DU 12 AU 15 JUIN 2017

Inscription : avant le 12 mai 2017

TYPE DE SESSION

Formation d'immersion avec des magistrats français.

PUBLIC

Cette session est ouverte aux juges et procureurs.

LANGUE

Français.
Interprétariat possible, nous contacter.

LIEU

ENM, 3 ter quai aux Fleurs
75004 Paris - France

PRIX

400 € par participant.

CONTACT

Pédagogie : Erick Martinville
Logistique : Delphine Ropital
enm-info-di@justice.fr
Tél : +33(0)1.44.41.88.24

Au sein d'un espace juridique commun, qu'il soit celui de l'Union européenne ou celui du Conseil de l'Europe, par-delà les traditions juridiques et les spécificités nationales, quels sont les éléments qui rapprochent ou séparent les différents systèmes judiciaires ?

L'organisation des tribunaux, les modalités procédurales, la mise en œuvre de l'action publique, le rôle des cours suprêmes, le traitement des contentieux familiaux, ou encore la place donnée aux victimes constituent autant de questions où la confrontation des expériences offre des perspectives de réflexion et d'amélioration pour tous les systèmes de justice.

Pédagogie

Les analyses comparées, les travaux du Conseil de l'Europe, les recherches universitaires, les échanges entre magistrats de plusieurs pays différents constituent le support des éléments composant cette session, autour de thématiques au cœur des préoccupations des magistrats.

Ces travaux permettront également de mettre en exergue les grandes lignes du modèle européen en matière de justice, au-delà des cadres juridiques parfois différents. Cette formation s'adresse donc tant aux magistrats européens qu'aux magistrats d'autres pays souhaitant approfondir sa connaissance de la pratique de la justice en Europe et échanger sur leurs systèmes nationaux.



LES MODES DE RÉOLUTION AMIABLES DES DIFFÉRENDS

La médiation et la conciliation constituent des voies originales de règlement des conflits où l'équité peut trouver sa place sans que le juge perde la sienne. Parfois perçues peu favorablement par les magistratures, ces modes alternatifs de règlement des conflits ont désormais fait leurs preuves. Passant de simples instruments de désengorgement des juridictions à des outils efficaces de règlements à long terme des différends, la médiation et la conciliation sont reconnues et utilisées dans un grand nombre de pays.

Si la médiation implique l'intervention d'un tiers désigné par le juge, la conciliation peut être menée par le magistrat lui-même, selon son appréciation. Le juge qui souhaite concilier lui-même les parties doit toutefois acquérir les techniques spécifiques pour ce faire, loin de ses techniques habituelles de gestion d'audience.

Pédagogie

Cette formation a pour objet d'examiner l'intérêt des modes amiables de règlement des différends et d'en appréhender les enjeux. À la fois théorique et pratique, elle permettra aux participants de s'initier aux techniques de la conciliation et de la médiation dans le cadre d'ateliers.

Elle initiera également une réflexion sur le recours à ces modes amiables de règlement des différends et leur place au sein du système judiciaire.

DU 6 AU 9 MARS 2017

Inscription : avant le 27 janv. 2017

TYPE DE SESSION

Formation d'immersion avec des magistrats français.

PUBLIC

Cette session est ouverte aux juges et procureurs spécialisés en matière civile.

Ouvert aux membres du Réseau européen de formation judiciaire.



LANGUE

Français exclusivement.

LIEU

ENM, 3 ter quai aux Fleurs
75004 Paris - France

PRIX

400 € par participant sauf pour les magistrats inscrits par le REFJ.

CONTACT

Pédagogie : Erick Martinville
Logistique : Delphine Ropital
enm-info-di@justice.fr
Tél : +33(0)1.44.41.88.24

STAGE DANS UNE JURIDICTION FRANÇAISE

TOUT AU LONG DE L'ANNÉE

TYPE DE SESSION

Stage d'observation.

PUBLIC

Cette action de formation s'adresse aux magistrats (juges et procureurs) quel que soit leur niveau hiérarchique et les fonctions qu'ils occupent dans leur pays.

OBSERVATIONS

Les stages d'une durée de 2 semaines maximum sont organisés en fonction des attentes du candidat et des disponibilités des juridictions. **Une maîtrise parfaite de la langue française est nécessaire.**

LANGUE

Français exclusivement.

LIEU

En juridiction et selon les disponibilités locales. **Une majorité des stages se déroule en province.**

PRIX

Selon projet et durée, nous contacter.

CONTACT

Pédagogie : Erick Martinville
Logistique : Delphine Ropital
enm-info-di@justice.fr
Tél : +33(0)1.44.41.88.24



Le palais de justice d'Orléans.

La formation des magistrats français donne une large part aux stages en juridiction. L'immersion dans la vie de la juridiction, au contact des acteurs judiciaires sur le terrain, constitue en effet le moyen idéal de se familiariser avec la technique judiciaire, d'échanger entre professionnels, mais également de percevoir les enjeux et les défis propres à chaque fonction.

Les magistrats prêteront serment dès le début de leur stage, ce qui leur permettra d'assister à l'ensemble de l'activité judiciaire. Ouverts aux seuls magistrats francophones, la durée et le lieu de ces stages seront fixés au cas par cas en fonction des attentes du candidat et des disponibilités locales de prise en charge.

FORMATION DE FORMATEURS

Conscients que l'exigence de qualité de la justice suppose une formation d'excellence du personnel judiciaire et notamment des juges et procureurs, de nombreux pays ont favorisé la création et le développement d'instituts de formation judiciaire appliquée prenant en charge la formation initiale et continue des magistrats et procureurs notamment.

Cette professionnalisation de la formation suppose un apprentissage. La session "formation de formateurs" a pour objet de permettre aux personnels (magistrats ou non) en charge de la formation judiciaire d'être capables de concevoir des contenus pédagogiques, de mettre en œuvre des programmes et des supports de formation, d'animer des stages, d'évaluer les résultats afin de réajuster éventuellement les contenus, d'établir des bilans et d'assurer le suivi des stagiaires.

Pédagogie

À partir du savoir-faire de l'ENM acquis depuis sa création, les deux semaines de formation animées par des personnels enseignants de l'École et spécialistes en formation pour adultes permettront d'aborder notamment les thèmes suivants : aspects organisationnels, administratifs et financiers d'un institut de formation, méthodologie de la formation pour adultes, spécificités de la formation judiciaire, définition des objectifs de la formation, conception d'un programme pédagogique, déroulé d'une action de formation, choix des méthodes et conception de supports pédagogiques.

Pour assurer l'interactivité de ce stage, chaque participant présentera un exposé sur l'institut de formation qui l'emploie et fournira à l'ENM, avant son arrivée en France, les textes statutaires, les programmes de formation, des cas pratiques, questionnaires d'évaluation et tous documents nécessaires à une bonne compréhension par les autres participants des enjeux de la formation dans son pays et des difficultés spécifiques éventuelles, afin que le groupe puisse élaborer avec l'aide des formateurs les meilleures solutions possibles.



Simulation d'audience à l'ENM Bordeaux.

DU 29 MAI AU 9 JUIN 2017

Inscription : avant le 7 avril 2017

TYPE DE SESSION

Techniques de formation des magistrats.

PUBLIC

Ce stage s'adresse à des responsables, cadres ou enseignants, permanents ou non, d'instituts de formation judiciaire **ayant une bonne pratique de la langue française.**

Ouvert aux membres du Réseau européen de formation judiciaire.



LANGUE

Français.
Interprétariat possible, nous contacter.

LIEU

ENM, 10 rue des frères Bonie
33000 Bordeaux - France

PRIX

2 000 € par participant sauf pour les magistrats inscrits par le REFJ.

CONTACT

Pédagogie : Clémence Caron
Logistique : Delphine Ropital
enm-info-di@justice.fr
Tél : +33(0)1.44.41.88.24

ORGANISATION ADMINISTRATIVE ET PÉDAGOGIQUE D'UN ÉTABLISSEMENT DE FORMATION JUDICIAIRE

DU 12 AU 15 JUIN 2017

Inscription : avant le 28 avril 2017

TYPE DE SESSION

Techniques de formation des magistrats.

PUBLIC

Cette session de formation s'adresse à de hauts magistrats (juges, procureurs ou hauts fonctionnaires) décideurs dans leur pays en matière de formation judiciaire, ou à des responsables ou concepteurs d'un organe de formation de juges ou de procureurs.

LANGUE

Français.
Interprétariat possible, nous contacter.

LIEU

ENM, 10 rue des Frères Bonie
33000 Bordeaux - France

PRIX

800 € par participant.

CONTACT

Pédagogie : Clémence Caron
Logistique : Delphine Ropital
enm-info-di@justice.fr
Tél : +33(0)1.44.41.88.24

Depuis plus de 50 ans maintenant, l'ENM adapte sa pédagogie et les formations, qu'elle propose aux juges et aux procureurs, aux évolutions de la magistrature, de la justice et de la société. Ces évolutions touchent l'École elle-même, dans sa structure, son organisation, sa logistique, ses personnels, ses ressources et la conception organisationnelle et scientifique de l'activité pédagogique.

Pédagogie

Après une présentation de la justice française et une visite du tribunal de grande instance de Bordeaux, les participants découvriront une école française d'application du service public dédiée à la formation des juges et des procureurs à travers son organisation, tant pédagogique qu'administrative.

Tous les aspects de cette organisation seront abordés en détail :

- organisation et fonctionnement des différents services de l'École ;
- ingénierie de pilotage : mécanismes de contrôle interne et externe, gouvernance de l'École, stratégie d'un institut de formation, élaboration et exécution du budget, etc. ;
- ingénierie de formation : analyse des besoins, définition des objectifs de formation, élaboration des programmes, recrutement des formateurs, évaluation.

Cette session permettra aux participants de rencontrer les formateurs et concepteurs des formations, qu'elles soient initiale ou continue.

Une documentation complète, en français, en grande partie dématérialisée, sur l'ensemble des sujets et techniques abordés est fournie.



Remise d'attestation à l'issue d'une formation de formateurs destinée à des magistrats étrangers, en juin 2016 à l'ENM Bordeaux.

FORMULAIRE D'INSCRIPTION

Remplir en lettres capitales noires.

photo

Le règlement des formations se fera **exclusivement par transfert bancaire** au moment de l'inscription ou au plus tard un mois avant le début de la formation.



Adresse postale
8 rue Chanoinesse
75004 PARIS
Tél : +33 (0)1 44 41 88 24
enm-info-di@justice.fr

INTITULÉ EXACT DE LA FORMATION SOUHAITÉE :

DATES DE LA FORMATION : du..... au.....

ÉTAT CIVIL	ÉTUDES SUPÉRIEURES	ACTIVITÉ PROFESSIONNELLE
NOM DE FAMILLE :	NOMBRE D'ANNÉES D'ÉTUDES :	DATE D'ENTRÉE DANS LA MAGISTRATURE (ou autre) :
PRÉNOM :	DISCIPLINE :	EMPLOI ACTUEL :
DATE DE NAISSANCE :	DIPLOME DÉLIVRÉ (indiquez votre diplôme le plus élevé) :	PAYS D'EXERCICE DES FONCTIONS :
NATIONALITÉ :	LIEU D'OBTENTION :	DATE D'OBTENTION :
CIVILITÉ : MADAME <input type="checkbox"/> MONSIEUR <input type="checkbox"/>		

ÉTAT CIVIL

DOMICILE FAMILIAL (adresse postale) :

TÉLÉPHONE : E-MAIL :

ADRESSE PROFESSIONNELLE :

TÉLÉPHONE PROFESSIONNEL : E-MAIL PROFESSIONNEL :

CONNAISSANCE DU FRANÇAIS

CONNAISSANCE DU FRANÇAIS : oui non

Si oui appris à (nom et lieu de l'établissement) :

NIVEAU ACQUIS :

Lu : BON MOYEN FAIBLE

Écrit : BON MOYEN FAIBLE

Parlé : BON MOYEN FAIBLE



MOTIVATION

POURQUOI SOUHAITEZ-VOUS EFFECTUER CETTE FORMATION À L'ENM ?

.....
.....
.....
.....
.....

AVEZ-VOUS DÉJÀ PARTICIPÉ À UNE FORMATION À L'ENM (le cas échéant, laquelle) ?

.....

FINANCEMENT

PRISE EN CHARGE DES FRAIS PÉDAGOGIQUES

- Par le participant : (Précisez nom et adresse)
- Par l'Ambassade via Campus France
- Par l'Ambassade via autre : (Précisez nom et adresse)
- Autre : (Précisez nom et adresse)

Je certifie que les déclarations ci-dessus sont exactes et complètes et dans le cas où mon dossier serait pris en considération, je m'engage à me conformer aux directives générales de la scolarité de l'ENM. J'ai pris connaissance des conditions générales et je les accepte.

à.....le.....

SIGNATURE DU CANDIDAT :

VISA DE L'AUTORITÉ HIÉRARCHIQUE COMPÉTENTE POUR AUTORISER LE CANDIDAT À SUIVRE CETTE FORMATION :

NOM DU SIGNATAIRE :

QUALITÉ DU SIGNATAIRE :

à.....le.....

CADRE RÉSERVÉ AU CONSEILLER CULTUREL, AU CHEF DE MISSION OU AU MAGISTRAT DE LIAISON

AVIS SUR LA CANDIDATURE :

Au vu des fonctions exercées par le candidat, de son organisme de rattachement, de la formation demandée, je donne un avis à cette candidature :

TRÈS FAVORABLE FAVORABLE DÉFAVORABLE

LE NIVEAU DE FRANÇAIS DU CANDIDAT EST :

Lu : BON MOYEN FAIBLE

Écrit : BON MOYEN FAIBLE

Parlé : BON MOYEN FAIBLE

OBSERVATIONS

DATE :

SIGNATURE :

.....

Tout formulaire incomplet sera retourné par l'ENM.

CONDITIONS GÉNÉRALES

La participation des professionnels étrangers aux actions de formation du département international de l'ENM.

Les conditions générales d'admission

Les activités internationales de l'ENM, et notamment la possibilité pour des juges, procureurs ou membres d'une administration étrangère chargée d'une mission de police judiciaire ou collaboratrice de la justice, de participer aux actions de formation en France, s'inscrivent dans le cadre de la coopération internationale technique de l'école.

Sauf lorsqu'une traduction est assurée, l'admission des professionnels étrangers est subordonnée à une bonne connaissance de la langue française. Afin de la favoriser, certaines formations peuvent être précédées d'un pré-stage linguistique de durée variable en fonction des aptitudes des intéressés. Ce pré-stage est organisé soit par le ministère des Affaires étrangères, soit par l'État dont le stagiaire est ressortissant. Le niveau de langue sera un prérequis à la validation de l'inscription.

Concernant la formation initiale et s'agissant d'une coopération institutionnelle, les dossiers des magistrats ou futurs magistrats ressortissants d'États étrangers désirant participer aux formations organisées par l'École nationale de la magistrature sont obligatoirement transmis par leurs gouvernements, par la voie diplomatique, au ministre des Affaires étrangères, qui en saisit le garde des Sceaux qui les transmet à son tour au directeur de l'École. Aussi, il ne pourra être donné suite aux candidatures présentées directement et sans le concours des autorités de l'État dont dépendent les intéressés.

En ce qui concerne la formation continue, pour les ressortissants de pays tiers à l'Union européenne, les demandes de participation sont transmises à l'ENM à travers l'Ambassade de France, par le ministère dont dépend le candidat ou par les autorités chargées de la formation dans le pays d'origine.

Ces formalités sont prévues par les textes réglementant le fonctionnement de l'ENM, il n'est pas possible d'y déroger.

Il est également obligatoire pour les stagiaires effectuant tout ou partie de leur stage en juridiction de prêter, devant la cour d'appel, le serment prévu par la loi du 11 juillet 1975 selon lequel ils sont tenus de conserver le secret des travaux et actes judiciaires.

L'admission à la formation initiale

Cette formation n'est ouverte qu'aux seuls juges et procureurs, ou futurs juges et procureurs étrangers. Sous réserve de ce qu'il a été dit précédemment, les dossiers des candidats désirant participer au cycle de formation initiale doivent comprendre les pièces suivantes :

- Un extrait d'acte de naissance ou toute pièce en tenant lieu ;
- Un curriculum vitæ indiquant notamment les diplômes dont le candidat est titulaire ;
- La copie conforme des diplômes ;
- Un extrait de son casier judiciaire ou toute pièce en tenant lieu ;
- Un certificat médical datant de moins de 3 mois, attestant que le candidat est indemne de toute affection contagieuse ;
- 4 photographies d'identité.

Les dossiers des candidats au cycle de formation initiale doivent être transmis par les gouvernements dont les intéressés relèvent de l'Ambassade de France compétente afin d'organiser les épreuves de sélection : sauf dispense accordée par le directeur de l'ENM, les candidatures ne peuvent prospérer qu'après avoir satisfait à un examen de sélection professionnel, organisé en liaison avec les services de coopération et d'action culturelle des ambassades de France, et à un examen de connaissances linguistiques.

Ensuite, le dossier doit parvenir à l'École nationale de la magistrature avant une date fixée annuellement afin que les candidatures puissent être examinées préalablement à la décision : le résultat des examens de niveau viendra compléter le dossier constitué.

La décision de non-admission est prise par le Directeur de l'ENM. Celle de l'admission est prononcée par le garde des Sceaux, ministre de la justice, après avis du directeur de l'École nationale de la magistrature.

L'admission à la formation continue et aux autres stages

En ce qui concerne la formation continue, pour les ressortissants de pays tiers à l'Union européenne, les demandes de participation sont transmises à l'ENM par les représentations du gouvernement (ministère, ambassade) dont dépend le candidat ou par les autorités chargées de la formation des juges ou des procureurs dans le pays d'origine, par l'intermédiaire de l'Ambassade de France.

Les pièces suivantes sont à fournir :

- Un curriculum vitæ indiquant notamment les diplômes dont le candidat est titulaire ;
- La copie conforme des diplômes ;
- Une lettre de motivation en français (sauf pour les sessions traduites dans une autre langue) ;
- 3 photographies d'identité.

Les conditions financières

Pour chacune des formations en France, l'École nationale de la magistrature perçoit, pour chaque magistrat étranger, des frais pédagogiques dont le montant est indiqué dans le descriptif de chaque action de formation du catalogue annuel.

En règle générale, ces frais pédagogiques ne sont pas imputés directement aux stagiaires mais sont versés à l'École nationale de la magistrature soit par les autorités dont ils dépendent, sous réserve de la conclusion préalable d'une convention, soit par le ministère des Affaires étrangères lorsque les magistrats bénéficient d'une bourse du gouvernement français dans le cadre de la coopération institutionnelle.

Dans ce dernier cas, les aspects matériels de leur séjour en France sont gérés par un organisme conventionné par le ministère des Affaires étrangères, le plus souvent :

CAMPUS FRANCE
28, rue de la Grange aux Belles
75010 Paris
www.campusfrance.org
Tél : +33 (0)1.40.40.58.58
email : etablisements@campusfrance.org

CADRE JURIDIQUE

Loi 75-631 du 11/07/75 relative aux stages
des magistrats et futurs magistrats étrangers

Textes disponibles sur www.enm.justice.fr
rubrique L'international



ÉCOLE NATIONALE DE LA MAGISTRATURE

10, rue des frères Bonie
33080 Bordeaux cedex - France
tél. +33 (0)5 56 00 10 10

8, rue Chanoinesse
75004 Paris - France
tél. +33 (0)1 44 41 88 20
enm-info-di@justice.fr



www.enm.justice.fr
www.formation.enm.justice.fr

